

## Intervention de Franck Montaugé DG 9-12-2015

### Ppl Compétitivité de l'agriculture et de la filière agroalimentaire

**M. le Président,**

**M. le Ministre,**

**M. le rapporteur,**

**Chers collègues,**

**« Nous voulons vivre de notre travail ! Ce n'est pas des primes que nous demandons, c'est une juste rémunération du travail de qualité que nous faisons au service des consommateurs ! »**

C'est en ces termes que s'expriment les paysans de France, les jeunes agriculteurs tout particulièrement, et cette expression, mainte fois rappelée, les honore!

La proposition de loi dont nous débattons aujourd'hui apporte-t-elle des réponses à la hauteur de l'attente, de l'ambition des agriculteurs de France et tout particulièrement de ceux qui sont dans la difficulté voire la très grande difficulté ? Je ne le crois pas !

Et je dis cela tout en saluant le travail sincère du rapporteur Daniel Gremillet pour lequel j'ai le plus grand respect.

L'exposé des motifs de cette proposition de loi, tout en reconnaissant que la réorientation de la PAC a été faite en faveur de l'élevage, pointe du doigt cette filière pour lui enjoindre d'inventer **une stratégie gagnante** lui permettant de faire face à la volatilité des marchés. Les acteurs sont renvoyés à leurs responsabilités et effectivement aucun article de la proposition de loi ne traite ce sujet pourtant essentiel.

Aucune orientation stratégique n'est proposée, même en filigrane du texte.

De façon juste, l'impact territorial des filières d'élevage est évoqué à travers les abattoirs, les laiteries, etc !

Je peux vous dire que pour le vivre en ce moment même pour l'abattoir départemental d'Auch, **il y a peu** voué à la fermeture, **quand une** collaboration sans arrière-pensée se met en place entre Etat, conseil régional, conseil départemental, agglomération d'une part et exploitants, apporteurs, éleveurs, clients d'autre part, on peut sauver l'emploi, les outils, les développer et répondre à la filière tout en étant économiquement compétitif. C'est plus affaire de volonté, d'écoute et de compréhension des enjeux multiples qu'affaire de texte de loi !

Mais poursuivons l'analyse des motifs. Je cite : « **Une partie des réponses se situe au niveau européen** ». Et de rappeler à juste titre les enjeux de protection des agriculteurs,

d'allègement des contraintes, de mise en place d'aides contracycliques, d'adaptation à des fins de sécurisation des organisations communes de marché, de mise en œuvre de dispositifs assurantiels permettant de couvrir les risques climatiques et économiques.

**Oui**, l'Union européenne a une responsabilité exorbitante sur ces questions essentielles pour l'avenir de l'agriculture française. Et je sais que le commissaire M. Phil Hogan, chantre **très** libéral de « la concurrence non faussée » appliquée au domaine ne laisse pas de vous inquiéter.

Pourtant, **comme** vous le rappelez **sans détour**, vous êtes favorable à un alignement sur les marchés mondiaux. Je ne crois pas, **pour ma part**, sauf à sacrifier la diversité des formes de notre agriculture et notamment la polyculture élevage qui fait la vie de très nombreux territoires ruraux comme le mien, que la disparition des mécanismes de régulation à bonne échelle, c'est-à-dire européenne, nous fasse gagner en compétitivité. La disparition que vous avez souhaitée des quotas laitiers en 2008 en fait la triste démonstration aujourd'hui.

Pour ce qui est de la sécurisation des revenus des agriculteurs en cas de crise, vous dites également que des transferts d'enveloppes du premier vers le second pilier devront être opérés dans le cadre de la réforme de la PAC.

Vous posez également le problème de l'application du droit européen de la concurrence en matière de concentration industrielle.

**Et vous en** appelez à l'éligibilité des investissements stratégiques agricoles et agro-alimentaires au Plan Juncker.

Pour toutes ces questions **absolument fondamentales** pour lesquelles les agriculteurs attendent à juste titre des réponses, je vous suggère **d'agir, de peser de tout votre poids politique, rien ne l'empêche**, auprès **de la** commission **et du** parlement européen dont la majorité politique est plus proche de votre groupe que du mien.

**M. le Président,**

**M. le Ministre,**

**Chers collègues,**

Au final, et sans remettre en question la pertinence de l'objectif de compétitivité, force est de constater que le périmètre et la portée de ce texte sont très réduits.

Quelques mesures méritent **cependant** d'être soutenues parmi lesquelles l'extension du dispositif de suramortissement de l'article 142 de la loi Macron aux coopératives.

Mais globalement, Il n'y a en réalité pas de commune mesure entre les effets sur la compétitivité du Pacte de responsabilité – **4,216 M€ en 2016 et 4,618 M€ en 2017** - et ceux de cette proposition de loi **qui ne traite pas** la question pourtant essentielle des **réformes structurelles**.

Et la **loi d'avenir agricole** constitue aussi un cadre propice à relever avec succès, dans la durée, les enjeux qualitatifs et quantitatifs de notre temps :

- **en matière de** contractualisation dont elle a renforcé les dispositifs.
- **et par son** incitation aux démarches collectives et à la mutualisation des moyens par le biais
  - o des GAEC,
  - o des CUMA,
  - o des GIEE dont le nombre devient tout à fait significatif,
  - o **sans oublier les** coopératives qui méritent un soutien tout à fait particulier parce qu'elles sont le fer de lance de notre agriculture.

**Alors pourquoi** s'être ainsi précipité ? **Pourquoi ne pas** avoir pris quelques semaines, quelques mois de plus **pour traiter** sur le fond les mesures qui conditionnent véritablement l'avenir et la compétitivité de l'agriculture et de l'agro-alimentaires français ?

« Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage ! », nous suivrons quant à nous l'exhortation de Boileau pour traiter les sujets importants qui ont été laissés de côté.

Je vous remercie.